



CRITÈRES DE SÉLECTION pour les Championnats de France SAISON 2022/2023

Votés au Comité Directeur du 13 décembre 2022

M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE) Les x tireurs sont qualifiés selon le classement CID, en additionnant les points obtenus :

- en filière H2032,
- au Championnat de CID **obligatoire** (coefficient 1,5).

Equipe : (quota IDF :).

- Les équipes sont des équipes régionales (voir règlement IDF).

Sélection pour le stage terminal IDF (voir règlement IDF) : 2 tireurs du CID selon le classement CID défini ci-dessus

M17 et M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N3) : (application des règlements sportifs FFE et IDF).

Equipe (N1-N2) : (application du règlement sportif FFE).

Equipe (N3) : (application des règlements sportifs FFE et IDF).

« Le titre d'Equipe Championne de CID est attribué lors du championnat IDF par équipes ».

Seniors

Individuel (N1-N2) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N3) : (application des règlements sportifs FFE et IDF).

○

Equipe : (application du règlement sportif FFE).

- N1 : Melun VDS , Meaux CE, CM Aubervilliers
- N2 : Melun VDS , Meaux CE

Ce document n'est pas contractuel – mis à jour 21/12/22